

ANNEXE B - ADRESSES ADMISSIBLES

- Rue Rabellino
- Chemin de la Falaise
- Rue Dicaire
- Chemin du Village entre la rue Sigouin et la rue de l'Érablière (adresses civiques 1988 à 2252 inclusivement)
- Rue Jasmin
- Chemin Séguin
- Chemin de la Volière
- Rue du Vieux-Verger
- Chemin des Entailles
- Chemin de la Gouterelle
- Chemin de l'Érablière
- Chemin du Pain de Sucre
- Chemin de la Sucrierie
- Chemin des Ancêtres
- Rue du Mont-Plaisant, pour les adresses civiques à compter du 215, inclusivement
- Rue Robert
- Rue Lavigne
- Rue Sigouin (uniquement pour le 185)
- Chemin Claude-Lefebvre, pour adresses civiques à compter du 193, inclusivement
- Rue Pinoteau, pour les numéros civiques à compter de 243, inclusivement
- Chemin des Eaux-Vives
- Chemin Ernie-Mcculloch
- Allée Boréal
- Chemin du Village entre la Montée Ryan et la Rue Richer (adresses civiques 1069 à 1445, inclusivement)
- Impasse des Trèfles
- Chemin de la Pinède
- Rue Richer
- Rue de la Perdrière (pour le 232 uniquement)
- Chemin au Pied-du-Courant
- Chemin du Pont-de-Fer
- Rue Fortin
- Chemin de l'Entre-Nous, pour les adresses civiques à compter du 180, inclusivement
- Rue McDermott